

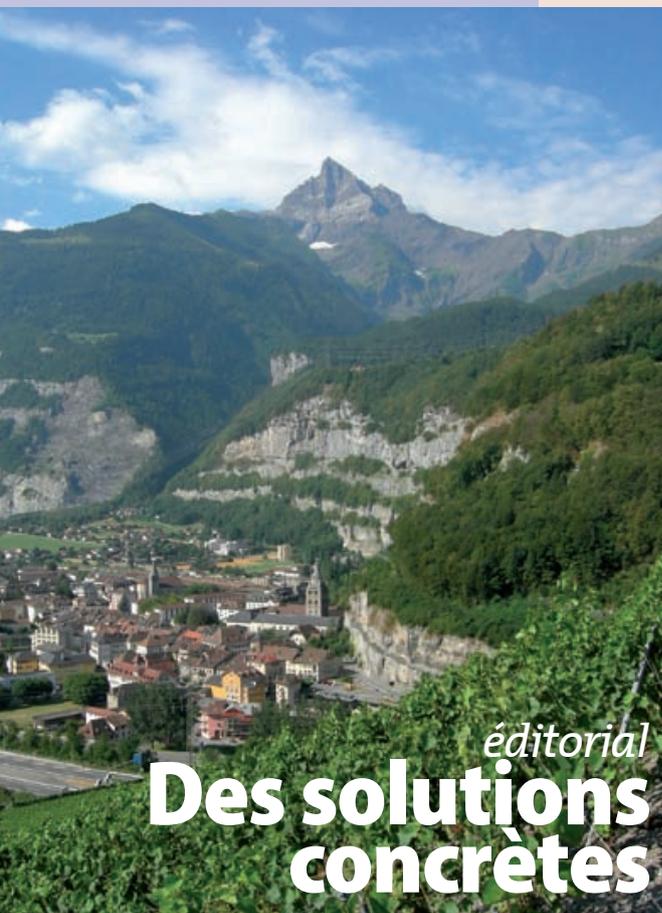
04 > OFFICIEL
**1500^e anniversaire
de l'Abbaye de
Saint-Maurice**



03 > ADMINISTRATION
**Nouveaux horaires
d'ouverture
des guichets**



14 > OFFICIEL
**Un geste en faveur
des énergies
renouvelables**



éditorial **Des solutions concrètes**

photo Ch. Schüle

Avec des pages consacrées aux écoles, aux transports, aux naturalisations et à l'énergie, le numéro d'Agaune Infos que vous tenez entre les mains fait la part belle aux sujets qui vont constituer certains des thèmes phares des élections fédérales de cet automne. Si votre Commune n'a bien évidemment pas la prétention de pouvoir résoudre les grands défis de notre pays, elle a celle de vouloir apporter sa pierre à l'édifice.

Dans la catégorie des thèmes à forte composante émotionnelle, celui de l'immigration et de l'intégration des étrangers a été rejoint par la question énergéti-

que, la catastrophe nucléaire japonaise ayant bousculé bien des convictions. Sur le plan national, les débats relatifs à ces deux objets seront sans doute passionnés. Au niveau communal, le Conseil municipal les a traités avec pragmatisme, en tâchant d'apporter des solutions concrètes, capables d'emporter l'adhésion de chacun.

La Commune a mis sur pied une commission « naturalisation » réunissant des membres du Conseil municipal et des personnes confrontées quotidiennement à la population étrangère dans leur travail (direction des écoles, bureau des étrangers, police communale). Cette commission établit des préavis à l'attention du Conseil municipal en se fondant sur des éléments objectifs (maîtrise du français, situation professionnelle, participation à la vie sociale, etc.) qui permettent d'apprécier le degré d'intégration de celui qui demande sa naturalisation. Sans remous, la Commune pratique de la sorte une méthode qui évite à la fois les risques de discriminations infondées et ceux d'ouverture exagérée.

Dans le domaine de l'énergie, la question n'est plus de savoir si notre pays doit sortir ou non du nucléaire mais quand il le fera. Cela ouvre une voie royale aux énergies renouvelables. L'engagement des autorités communales en leur faveur n'est plus à démontrer. Nous nous le renforçons encore en soutenant les petits producteurs indépendants et nous nous réjouissons de constater que tous les types d'énergies renouvelables recensés par l'Office fédéral de l'énergie sont exploités à St-Maurice ou dans ses environs immédiats.

Les grands thèmes fédéraux ne sont finalement pas si éloignés de nos préoccupations locales. Cet automne, vous élirez notre parlement national. Il vaut la peine de s'y intéresser !

Damien Revaz

Président de la Municipalité

INFORMATIONS

- www.st-maurice.ch : nouveau site communal > 03**
- Rassemblement des Saint-Maurice > 07**
- 100e anniversaire du Fort du Scex > 08**
- Nouvelles règles en matière d'énergie dans la construction > 08**
- Portrait d'une artiste agaunoise > 10**
- Epinassey : enquête sur les transports > 12**

VIE LOCALE

- Mérites et distinctions de la Sté de Développement > 09**

ENVIRONNEMENT

- La page environnement > 11**

OFFICIEL

- Le centre routier de St-Maurice > 02**
- Comment devenir citoyen suisse et agaunois ? > 06**
- Nouveau CO : unanimité autour du projet > 13**

CONSEIL MUNICIPAL

- Extraits des décisions > 15-16**

Un important projet en cours de réalisation

Le Centre routier de Saint-Maurice



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Depuis quelques mois, une partie de la parcelle de l'ancienne usine Bois-Homogène est le site d'un important chantier, celui du Centre routier de St-Maurice. La nouvelle construction et ses aménagements routiers modifieront considérablement l'entrée sud de notre commune.



Un bâtiment multifonctions

Le bâtiment actuellement en construction accueillera, dès le printemps 2012, un centre de compétence du trafic lourd (CCTL), une place de stockage des poids lourds (SPL), le centre de contrôle régional des véhicules (CCRV) ainsi que la base territoriale de la Police cantonale. Le projet (devisé à 35 millions de francs environ) est conduit conjointement par la Confédération et l'Etat du Valais. Il occupera une quarantaine

de personnes.

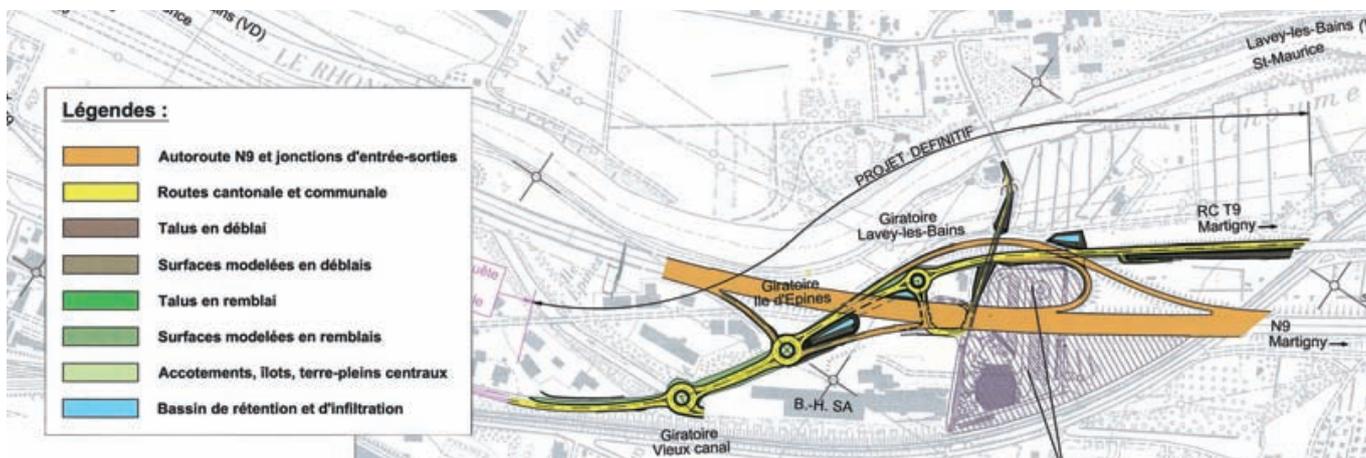
Devant l'augmentation du trafic des camions, le Conseil fédéral a décidé en 2003 de créer des centres de contrôle des poids lourds sur les axes les plus importants de notre pays. Le Simplon et le Grand-St-Bernard faisant partie de ces axes, le site de St-Maurice a été naturellement retenu pour la construction d'un tel centre puisqu'il constitue un passage obligé pour tous les véhicules lourds en transit dans notre canton. Le

nombre de passages de poids lourds à St-Maurice est d'environ 1'800 camions par jour, dont environ 300 en direction des passages du Simplon et du Grand-St-Bernard avec, en moyenne, 70 % de véhicules étrangers.

Il est prévu d'opérer à St-Maurice 4 types de contrôles : gabarit et poids des véhicules, documents du véhicule et du chauffeur, contrôle technique approfondi ainsi que paiement des frais administratifs et des amendes éventuelles.

Quant à la place de stockage, elle permettra de parquer les véhicules en cas de fermeture des axes du Simplon et du Grand-St-Bernard, ainsi que lors de l'activation de la phase rouge au Gothard. L'aménagement prévu permet de stocker jusqu'à 120 poids lourds.

Les locaux actuellement utilisés par le Service de la circulation routière à Beaulieu étant vétustes, le canton du Valais a également profité de cette opportunité pour regrouper sur un seul site toutes les compétences



liées à la circulation. Les nouveaux locaux permettront d'opérer les contrôles techniques mais aussi les démarches administratives (immatriculations notamment).

Finalement, le poste de la gendarmerie cantonale sera également déplacé sur le nouveau site. Le fonctionnement de la base territoriale se fera selon le modèle actuel, mais avec un renforcement des heures de guichet rendu possible par une augmentation de l'effectif dédié à ce poste. La présence de deux entités de police supplémentaires sur le site du CCTL (agents CCTL et groupe technique) assurera une permanence policière d'autant plus importante.

De nouveaux aménagements routiers

Afin de pouvoir forcer les véhicules à se présenter au centre de contrôle CCTL, une signalisation sera mise en place sur l'autoroute et sur la route cantonale. Cette signalisation permettra d'intercepter et de guider les véhicules vers la place de contrôle. Une restructuration de la route cantonale et des bretelles d'accès à l'autoroute est ainsi en cours, de manière à faciliter l'accès des poids lourds au centre de contrôle.

Une bonne fluidité du trafic nécessite la création de 3 giratoires (*voir plan ci-contre*). Il s'agit du giratoire de l'île d'Épines à la jonction avec les bretelles autoroutières, du giratoire de Lavey-les-Bains pour l'accès spécifique au centre de contrôle CCTL et du giratoire du Vieux Canal pour redonner les accès aux parcelles détenues par la société Bois Homogène (ce dernier giratoire ne sera réalisé qu'une fois le projet de réaffectation du site de Bois Homogène connu et déposé à l'enquête publique). La route Epinassey - Lavey-les-Bains est également en cours de réaménagement. Les travaux des aménagements routiers perturberont le trafic jusqu'au mois d'octobre.

Des mesures de compensation, consacrées à la mobilité douce (piétonne et cycliste) et à la création d'espaces de verdure, seront également aménagées entre St-Maurice et Epinassey. Elles seront mises à l'enquête publique dans les semaines à venir et feront l'objet d'une présentation détaillée dans le prochain numéro d'Againe Infos.

(sources : www.vs.ch, www.autoroutesuisse.ch)

Administration communale

Modification des horaires d'ouverture des guichets

Afin de mieux vous servir, **dès le lundi 2 mai 2011**, les guichets de l'administration communale seront ouverts de la manière suivante :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	09H30 - 12H00	14H00 - 17H00 (Contrôle des habitants 18H30)
MARDI	09H30 - 12H00	Fermé
MERCREDI	09H30 - 12H00	Fermé
JEUDI	09H30 - 12H00	Fermé
VENDREDI	09H30 - 12H00	Fermé

Pour le cas où il ne vous serait pas possible de vous rendre aux guichets communaux durant ces heures, un rendez-vous peut être obtenu en contactant le service concerné au moyen de la liste suivante :

Secrétariat général

Françoise Pilloud / Tifanie Perrin ... 024 486 60 60 administration@st-maurice.ch

Secrétaire municipal

Alain Vignon 024 486 60 61 alain.vignon@st-maurice.ch

Secrétaire municipal adjoint

Daniel Saillen 024 486 60 62 daniel.saillen@st-maurice.ch

Contrôle des habitants

Catherine Coutaz 024 486 60 68 catherine.coutaz@st-maurice.ch

Bureau des étrangers

Catherine Coutaz 024 486 60 68 catherine.coutaz@st-maurice.ch

Chômage

Françoise Pilloud / Tifanie Perrin ... 024 486 60 60 administration@st-maurice.ch

Finances et contributions

Bernard Gilliéron, resp. 024 486 60 65 bernard.gillieron@st-maurice.ch

Sandrine Aymon, collab. 024 486 60 63 sandrine.aymon@st-maurice.ch

Cadastre

Sandrine Aymon, teneur 024 486 60 63 sandrine.aymon@st-maurice.ch

Denis Richard, substitut 024 486 60 66 denis.richard@st-maurice.ch

Service technique

Denis Richard, technicien 024 486 60 66 denis.richard@st-maurice.ch

Services industriels

Daniel Saillen, secrétaire 024 486 60 62 daniel.saillen@st-maurice.ch

Agence AVS

Bernard Gilliéron, resp. 024 486 60 65 bernard.gillieron@st-maurice.ch

Nouveau site internet

En parallèle, le site internet communal a été entièrement revu, tant au niveau de sa forme que de son contenu. Outre une organisation claire, facilitant l'accès aux informations, le site s'est enrichi de rubriques décrivant bon nombre de démarches administratives. Les règlements communaux, la majorité des formulaires utiles ainsi que plusieurs documents officiels y sont disponibles au téléchargement.

En ligne depuis mars 2011, cet outil sera régulièrement mis à jour et devrait constituer une alternative pratique et rapide à un déplacement aux guichets de l'administration pour les agaunoises et agaunois « branchés » sur internet.



www.st-maurice.ch

Un événement sans précédent pour notre cité

1500 ans de l'Abbaye : une bénédiction !



Philippe Dubois
Vice-président de la Municipalité

Au travers de ces quelques lignes, nous souhaitons vous donner une première information sur le grand Jubilé qui aura lieu en 2015 à St-Maurice, celui des 1500 ans de la fondation de l'Abbaye.

Il est difficile en quelques phrases de bien mesurer l'importance de cet événement qui concerne en premier lieu la communauté abbatiale mais aussi notre cité, le territoire abbatial, le Valais, le pays entier et finalement la chrétienté.

Pour relever ce défi peu conventionnel, un comité d'organisation piloté par MM. Jean-Jacques Rey-Bellet et Jean-Paul Duroux a été mis en place avec un Bureau exécutif de huit membres et six commissions. De nombreuses personnalités suisses

et étrangères ont d'ores et déjà accepté de faire partie d'un comité de Haut Patronage du 1500e, lequel chapeautera l'ensemble des objectifs visés par la communauté abbatiale pour cette échéance. A ce propos, les internautes consulteront avec intérêt le site www.abbaye1500.ch

La Municipalité de St-Maurice s'est aussi investie. Cinq membres de son conseil municipal sont délégués pour siéger dans les commissions afin d'assurer le lien le plus étroit possible avec les autorités civiles,

même si celles-ci entretiennent déjà de très bonnes relations avec l'Abbaye. Le rayonnement de son lycée collège, lequel accueille tous les jours plus de mille étudiants et une centaine de professeurs, marque positivement notre ville par un bouillonnement quotidien de jeunesse et de culture. Chaque année, le 22 septembre, les Agaunois et Agaunoises sont fiers de fêter leur saint Patron Maurice.

Depuis quelques années,

St-Maurice a choisi de soigner son image touristique et, par l'entremise de la société de développement, un office du tourisme professionnel a été mis en place. L'objectif fixé vise notamment à l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs de la Basilique, du Trésor et du Martolet. Plusieurs centaines de milliers de francs d'aide ont déjà été

investis par St-Maurice, en particulier dans les campagnes successives de fouilles.

Hormis l'organisation de l'année jubilaire programmée du 22 septembre 2014 au 22 septembre 2015, la finalisation des trois grands projets que sont la création d'un nouvel espace d'exposition pour le Trésor d'art sacré, l'aménagement muséographique du site archéologique du Martolet aujourd'hui protégé contre les chutes de pierre ainsi que la mise en valeur et l'exploitation des Archives historiques est coordonnée pour 2015. C'est une aubaine pour notre cité, une chance pour l'Abbaye et un magnifique cadeau à tous les chrétiens, pèlerins, touristes et autres visiteurs qui souhaiteront faire le déplacement, tant dans le cadre des festivités du 1500e, qu'après. Car ce qui fait aussi l'intérêt de ce projet, c'est le caractère de durabilité qui y est recherché, les effets du Jubilé étant appelés à se prolonger au-delà de 2015.

Enfin, le Conseil municipal présentera prochainement au Législatif le projet de réfection complète de l'avenue d'Agaune, un important chantier dont le terme prévu pour fin 2013 devrait aussi faciliter l'accès au site abbatial. La construction d'un grand parking de plus de 100 places est également à l'étude pour ces 2 prochaines années.

Dans les prochaines éditions d'Agaune Infos, nous inviterons les différents responsables de commissions à présenter leurs projets.

Tous les ingrédients sont réunis pour que le Jubilé du 1500e anniversaire de l'Abbaye soit une belle réussite et un moment fort de la vie agaunoise.



www.abbaye1500.ch

ABBAYE DE
SAINT-MAURICE
1500 ans


CHARTRE

L'Abbaye de Saint-Maurice est consciente de sa place de veilleur, humble et fragile, tant dans l'Eglise que dans le monde passionnant et difficile du 21^e siècle. Elle regarde son histoire, son présent et son avenir, comme des dons de Dieu. C'est ainsi qu'elle veut célébrer en 2015 le Jubilé des 1500 ans de sa fondation en 515. Cette action de grâce, vécue avec la communauté des croyants et avec les hommes et femmes de bonne volonté qui le souhaiteront, prendra des formes diverses. La présente chartre en définit les principes et lignes directrices.

Principes et lignes directrices

Le Jubilé s'oriente vers un approfondissement de l'enracinement local de l'Abbaye et vers une ouverture réfléchie sur une société globalisée. L'Abbaye est porteuse du nom d'un officier romain originaire d'Egypte, Maurice, commandant de la légion thébaine.

Vers 290, avec ses compagnons soldats, il a donné sa vie en fidélité à l'Evangile du Christ, en réaction aux forces blessant l'Homme et sa destinée divine. Le Jubilé met donc en évidence la Bonne Nouvelle, capable de tenir tête aux forces négatives et pessimistes qui traversent toute société humaine.

L'Abbaye a assumé dès les origines sa vocation de gardienne des Reliques de saint Maurice et de ses compagnons, et de leur message évangélique. La communauté de type monastique, fondée par le roi des Burgondes Sigismond en 515, a basé sa présence au tombeau des saints martyrs sur la louange perpétuelle (Laus perennis). A partir du 12^e siècle, l'Abbaye est une communauté de Chanoines Réguliers, puisant ses ressources dans la règle de saint Augustin. Grande et petite, conquérante et peu signifiante, frayant avec les grands et se confinant dans l'humilité ou l'obscurité, l'Abbaye a traversé les âges autant si ce n'est plus à cause de ses médiocrités que par l'effet de ses vertus.

La communauté religieuse d'aujourd'hui se veut lucide face à son histoire et fidèle aux lignes-forces qui s'en dégagent: la louange, issue de la Laus perennis et l'idéal canonial, fruit de la règle de saint Augustin. Le Jubilé de 2015 s'oriente donc sur une promotion de la louange et de l'idéal canonial, dans une perspective proactive et fidèle à l'enracinement historique. Un effort particulier sera fait pour proposer, tant au niveau liturgique (célébrations et pèlerinages) qu'au niveau apostolique (vie avec Dieu et avec l'humanité), des moments forts en résonance avec le monde et le siècle d'aujourd'hui.

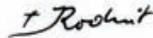
Les grands axes du Jubilé de 2015

Le Jubilé se déploie sur trois axes, déclinés en trois temps: passé, présent, avenir,

- avec l'Eglise locale: Territoire abbatial et Diocèse de Sion, Eglise en Suisse romande;
- avec l'Eglise universelle: Eglise Catholique Romaine, Partenariat œcuménique;
- avec les hommes et les femmes de bonne volonté: monde de la culture, monde politique, monde économique, dialogue interreligieux.

Le Jubilé proposera des actions qui rappellent l'héritage du passé, incitent à une réflexion sur le temps présent et dessinent des projets futurs. Le Jubilé doit interpeller toute personne de bonne volonté, croyante ou en recherche.

Sa réussite passe par l'engagement de commissions: Liturgie, Pastorale, Histoire, Culture, Tourisme, Relations, Avenir. Ces commissions, où religieux et laïcs oeuvrent de concert, sont chapeautées par un Bureau exécutif. La priorité sera donnée à la simplicité et à l'aspect durable des projets à réaliser.



+ Joseph Roduit
Abbé de Saint-Maurice d'Againe



Message de Mgr Joseph Roduit,
abbé de St-Maurice



En 2015, notre communauté fêtera son 1500^e anniversaire.

Quinze siècles de fidélité, de louange perpétuelle célébrée en ces murs à la mémoire des martyrs de la légion Thébaine. Au compte du temps qui passe, il y aura 547875 jours, le 22 septembre 2015, que notre Abbaye n'a jamais fermé ses portes. Veilleur humble et fragile dans un monde en continuelle mutation, l'Abbaye de Saint-Maurice est le témoin vivant et vivace, à travers l'histoire, de la vitalité, de l'actualité du message chrétien.

2015, direz-vous dans notre monde si attaché à l'immédiateté, ce n'est pas demain. C'est qu'au-delà d'un anniversaire, si imposant soit-il, nous voulons commémorer l'histoire d'une longue fidélité. Fidélité, continuité, qui peuvent se lire dans la pierre, dans les écrits et dans les objets. Mais surtout dans la volonté de perpétuer une tradition toujours liée à Rome, à l'épiscopat et à l'Eglise. Fidélité en phase avec le monde, avec les siècles, que notre institution a pu, modestement, éclairer dans le cadre de sa mission évangélique.

Les célébrations du 1500^e anniversaire doivent se préparer comme une longue marche. La liturgie qui est l'âme de notre vie communautaire, la culture, qui a été de tout temps le compagnon de route de l'Abbaye, la musique et le chant, dont les siècles de notre Maison ont gardé la trace, la pastorale, dont le renouvellement est aussi notre souci, tous ces éléments auront part aux événements qui formeront le cadre de cette commémoration.

Bien sûr, la diminution du nombre des chanoines nous interpelle tous, mais l'engagement toujours plus conséquent des laïcs soutient notre espérance. Si le passé est garant de l'avenir, notre Abbaye a encore de beaux jours devant elle et ce n'est pas sans fierté que nous voulons fêter ce jubilé de 1500 ans d'existence ininterrompue.

+ Joseph Roduit, abbé



La naturalisation : plus qu'une formalité administrative

Comment devenir citoyen suisse et agaunois ?

Françoise Jayet,
Conseillère municipale



La naturalisation représente l'aboutissement de l'intégration d'une personne d'origine étrangère dans la société suisse. C'est une étape importante, aussi bien pour la personne qui reçoit la nationalité que pour les autorités qui accueillent un nouveau citoyen helvétique.



Depuis 2008, la loi sur la naturalisation a changé : il n'est plus nécessaire d'acheter la bourgeoisie d'une commune pour devenir suisse. A la place, les candidats à la naturalisation doivent obtenir le « **droit de cité** », octroyé par les communes. Ceux qui souhaitent devenir bourgeois devront ultérieurement faire une requête expresse à la bourgeoisie.

Il y a plusieurs étapes à franchir pour obtenir le passeport suisse. Il faut d'abord prendre rendez-vous auprès de l'état civil de Monthey pour aller chercher les informations nécessaires. Le candidat doit s'adresser ensuite au Service cantonal de la population et des migrations (SMP) pour le déroulement de la procédure et remplir plusieurs conditions : avoir vécu légalement douze ans en Suisse, cinq ans en Valais et trois ans dans la commune de domicile. Le requérant doit remplir le formulaire et réunir tous les documents nécessaires (attestation de domicile, copie du permis de séjour et du passeport, extrait du casier judiciaire, extrait de l'Office des poursuites et faillites). Si tout est en ordre, le dossier de demande est transmis à la Commune.

Pas une simple formalité

Dans un premier temps, un point est fait sur le parcours et la situation de la famille. Puis chaque candidat est auditionné par la commission « droit de cité ». Celle-ci composée de six membres (élus, responsables communaux, police) vérifie les motivations, les connaissances linguistiques, l'acceptation et le respect de l'ordre public et des valeurs fondamentales de la démocratie suisse ainsi que la participation à la vie sociale et associative du demandeur. Le Conseil Municipal décide ensuite de l'octroi du droit de cité communal, sur préavis de la commission.

Puis, le candidat est convoqué pour un entretien avec la sous-commission « Naturalisation » du Grand Conseil. Et finalement, le dossier du candidat est formellement soumis au Grand Conseil.

Critère déterminant : parler la langue d'ici

Des cours de français ont été mis sur pied à St-Maurice parce que la connaissance de la langue est un élément déterminant. La Commission naturalisation a par exemple bloqué des dossiers parce que la langue n'était pas maîtrisée.

En 2010, le Conseil Municipal a préavisé favorablement le droit de cité de 24 adultes et de 13 enfants. Il a préavisé négativement les dossiers de 7 adultes et de 6 enfants.

Muni de cette pièce essentielle qu'est « le droit de cité » les dossiers retournent au canton avant le verdict final de la Confédération. Le nouveau citoyen valaisan est invité pour la cérémonie d'assermentation, à l'occasion de laquelle il prête serment et reçoit son acte d'origine.

Témoignage

Le parcours de Bedrija Smajlovic, 24 ans.



« Après être née en Bosnie, avoir fui pendant la guerre en Croatie, je suis arrivée en Suisse, j'avais dix ans. Il y a deux ans, j'ai demandé la naturalisation. L'audition s'est bien passée, même si se présenter devant six personnes, dont dépend mon acquisition du droit de cité, est très impressionnant.

J'ai trouvé intéressant de pouvoir dialoguer avec une délégation de la ville et expliquer ce que St-Maurice et la Suisse représentent pour moi.

Je suis actuellement en troisième année d'apprentissage en tant que spécialiste à l'accueil HGA (hôtellerie, gastronomie, accueil) à la Dent-du-Midi. En parallèle, je suis des cours à distance de secrétariat et comptabilité et souhaite effectuer un stage MPC dès septembre 2011.

Cette cité qui m'a accueillie est très importante dans ma vie. Le sentiment d'être une citoyenne reconnue d'une ville et d'un pays est essentiel pour moi qui ai si souvent déménagé. »

11e Rassemblement des Saint-Maurice

A San Maurizio d'Opaglio



Jean-Didier Roch
Conseiller municipal

Pour cette dixième édition, la désormais traditionnelle Rencontre des villes et villages répondant au nom de Saint-Maurice se déroulera à San Maurizio d'Opaglio, au bord du lac d'Orta, en Italie du Nord.

Vous aimez découvrir d'autres régions, connaître d'autres cultures, vous appréciez les produits du terroir, vous souhaitez partager de bons moments d'amitié avec nos voisins européens ? N'hésitez pas à vous inscrire.

Cette rencontre se déroulera les 11 et 12 juin prochains mais, comme chaque année, nous profiterons du déplacement pour découvrir les richesses de la région dès le jeudi 9 juin. Le déplacement se fera en car sur quatre jours

du jeudi 9 au dimanche 12 juin 2011.

Les agaunoises et agaunois intéressés à la sortie voudront bien **retourner à l'Administration communale avant le 21 avril prochain** le bulletin réponse ci-contre. Pour des raisons d'organisation, nous limitons les inscriptions à 45 personnes (par ordre d'arrivée).

Vu le caractère de délégation de notre ville à ce rassemblement, la Municipalité prend à sa charge les frais de transport.

Les frais individuels **se montent à environ Fr 420.-par personne (non définitif)**, soit une partie des repas et les nuitées.

INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes :

Adresse :

E-mail :

Signature :

Je souhaite participer à la 11e Rencontre des Saint-Maurice du 9 au 12 juin 2011.



Pour en savoir plus sur notre destination : www.comune.sanmauriziodopaglio.no.it



Quelques souvenirs de la rencontre 2010, à Saint-Maurice-sur-Eygues, avec, au programme, visite de Vaison-la-Romaine et de la Fontaine de Vaucluse... entre autres réjouissances !...

Un élément de notre patrimoine

100^e anniversaire de la construction du fort du Scex



Jean-Didier Roch
Conseiller municipal
Président de la
Fondation



A l'occasion du 100e anniversaire du fort du Scex, la Fondation Forteresse historique de Saint-Maurice édite une plaquette de 36 pages retraçant l'histoire de la construction et de la vie de la garnison à l'intérieur des ouvrages militaires.

« Passage obligé sur les voies de communication européennes les plus directes entre la Franche-Comté et le Piémont, St-Maurice commande l'entrée Nord de leur traversée alpine. Cela devait déterminer la vocation militaire du lieu et l'intérêt constant d'ériger là des fortifications.

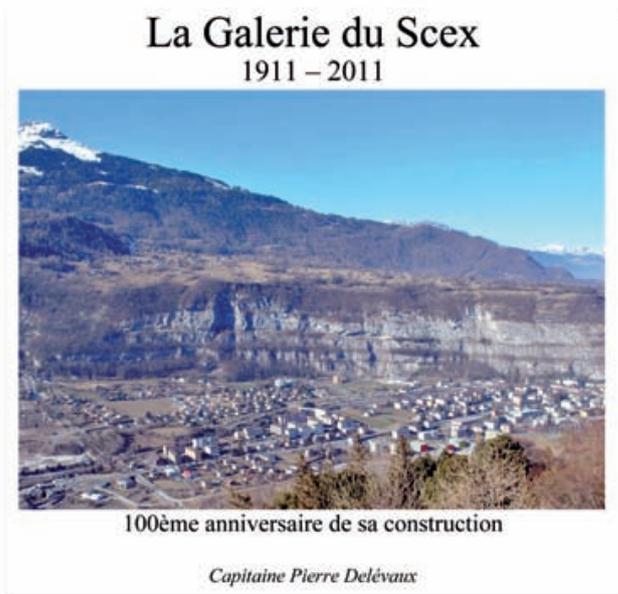
Lorsque dans les années 1880 apparaît l'obus explosif chargé à la mélinite, les fortifications élevées en 1831 devant St-Maurice sont dévalorisées et doivent être remplacées. En 1892 commence la construction sur la rive droite du Rhône des forts de Savatan et Dailly.

Rapidement se révéla le besoin de protéger ces deux ouvrages par des canons tirant en flanquement.

On placera tout d'abord des canons et des munitions sur la terrasse de l'Ermitage situé dans la falaise de Vérossaz puis, en 1911, commencera le percement de la "Galerie du Scex" armée de quatre canons de 7,5 cm ».

Vous pouvez acquérir le document au prix de **CHF 15.-** (frais de port non compris) en envoyant le bulletin de souscription ci-dessous à la case postale de la Fondation.

Une journée portes-ouvertes est organisée le **dimanche 15 mai** prochain. Vous trouverez des informations sur notre site internet.



Energie dans les constructions

Entrée en vigueur de nouvelles règles

L'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et installations (OURE) est entrée en vigueur le 1er mars dernier. Cette nouvelle réglementation prévoit une part maximale d'énergie non renouvelable admissible pour les nouvelles constructions.

Les nouveaux bâtiments et les extensions de bâtiments existants doivent ainsi désormais être construits et équipés de sorte que les énergies non renouvelables ne couvrent pas plus du 80 pour cent des besoins de chaleur admissibles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Ces changements sont accompagnés d'adaptations des formulaires liés à l'énergie pour les demandes de permis de construire.

Les nouveaux formulaires sont disponibles sur le site du service cantonal de l'énergie. Ils sont obligatoires **dès le 1er juin prochain.**



www.forteresse-st-maurice.ch



Achat de la plaquette « La Galerie du Scex 1911 - 2011 »

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nombre d'exemplaires : _____ Signature : _____



www.vs.ch/energie



Assemblée générale de la Société de Développement de Saint-Maurice

Samuel Carraux
Responsable a.i. de l'OT

Mérites et distinctions 2010

L'Assemblée générale de la Société de développement de Saint-Maurice s'est déroulée au Roxy le 31 janvier dernier.

Présidée par Monsieur Jean-Marie Torrenté, la société a présenté le rapport d'activité 2010 ainsi que les perspectives 2011. Elle a également attribué ses mérites et distinctions annuels.

L'année 2010 a été le fruit de nombreuses collaborations avec les acteurs touristiques régionaux et nationaux comme Léman Sans Frontière, Valais Tourisme, Suisse Tourisme... La fréquentation des sites touristiques a ainsi connu une hausse significative pour la majorité des sites de la cité. Sans doute due à une conjoncture économique particulière, l'évolution des nuitées a, pour sa part, subi une sensible baisse.

L'Assemblée Générale a fait place à la présentation d'un projet de manifestation. Pierre-Yves Robatel, Conseiller municipal, a ainsi présenté les lignes directrices de la création d'un marché monastique. L'idée est de réunir différentes communautés religieuses ayant comme point commun leur propre production de produits monastiques. Un projet original, en adéquation avec le caractère de la ville d'Agaune, à suivre.

L'assemblée s'est ponctuée par l'attribution de mérites et distinctions sportifs et culturels. Pour ses performances nationales en course à

pied, Mme Hilkka Coquoz s'est vue remettre un mérite. Un second a été attribué à Mlle Maureen Jordan, jeune espoir de la gymnastique et sportive d'élite en devenir. L'endurance dans l'épreuve a valu une distinction à M. Laurent Rimet pour ses nombreuses participations en Triathlon et notamment à l'Ironman d'Hawaii, une des plus prestigieuses compétitions en la matière. Du côté de la culture, la société a récompensé M. Frédéric Rey-Bellet pour ses prouesses littéraires et sa nomination lors du Prix Maurice Chappaz, ainsi que M. Yvan Studer, un des plus fidèles membres du chœur mixte, de surcroît ambassadeur actif et dévoué au service des milieux chantants du Valais et de la Suisse romande.

Un apéritif dînatoire a clos l'assemblée conduisant les convives à terminer cette soirée par un moment de convivialité. La société de développement de Saint-Maurice invite désormais chacun à sa prochaine assemblée générale qui aura lieu le lundi 30 janvier 2012.



De g. à d. : Yvan Studer, Laurent Rimet, Maureen Jordan, Hilkka Coquoz et Frédéric Rey-Bellet.

Appel aux sociétés locales

La Société de Développement et la Municipalité de Saint-Maurice lancent un nouvel appel aux sociétés locales pour l'organisation de la Fête Nationale qui se déroulera le **dimanche 31 juillet 2011**. Merci de faire acte de candidature auprès de l'Office du tourisme (info@saint-maurice.ch) ou de l'Administration communale (administration@st-maurice.ch).



Mémento (extraits)

16 avril
Concert annuel de l'Agaunoise
Centre sportif

17 avril
Après-midi dansant et animé
« Pour jeunes de 40 à 110 ans »
Salle du Roxy
Réservation : 079 954 43 50

24 avril
Celtic Legends
Théâtre du Martolet

dès le 6 mai
Exposition Etienne Delessert
Château de St-Maurice
www.expochateau.ch

7 mai
Michèle Laroque
Théâtre du Martolet

7 mai
Spectacle LeoDance
Centre sportif

A retenir

18^e Fête de la Musique



Le samedi 18 juin 2011 se déroulera la traditionnelle Fête de la Musique à Saint-Maurice, organisée par la Commission Culturelle communale, en collaboration avec la Petite Californie et les cafés et restaurants.

« La musique, c'est du bruit qui pense »
Victor Hugo



www.saint-maurice.ch

Portrait d'une artiste agaunoise

Romaine, «The come back»

Après dix ans de silence, la chanteuse agaunoise remonte sur scène.



photo Archimage - j.y.glassey

Née au cœur d'une famille d'artistes et de musiciens, Romaine a baigné dans la musique. Toute petite, elle s'initie au violon puis s'oriente vers le piano qui deviendra son complice et son compagnon.

Grands prix

Romaine va confronter sa passion pour la Chanson au regard du public en participant à de nombreux concours, en Suisse, en France : la Grande Chance, le Grand Prix Suisse de la Découverte de la Chanson... Le public ne s'y trompe pas, les professionnels non plus : sa personnalité, sa générosité, son interprétation sensible et passionnée lui valent sans hésitation tous les premiers prix. En 1994, elle est aussi reconnue par l'État du Valais qui lui décerne le prix d'encouragement.

Tutoyant les plus grands sur les scènes de Suisse et d'ailleurs, elle n'a cessé, jusque dans les années 2000, de donner en partage son amour de la musique, de se livrer corps et âme au public à travers ses chansons.

Puis, curieuse, elle expérimente d'autres formes d'expression artistique, jonglant avec la matière, la couleur, qu'elle transpose dans des pièces féminines : étoles, bijoux, créations sorties des doigts de la pianiste pour être offerts au regard. Pendant dix ans, tout en continuant

d'enseigner la musique au Conservatoire de Sion, Romaine a créé dans le silence, elle s'est ressourcée.

Mais la scène lui manque

Alors, Pascal Rinaldi l'embarque en 2009 pour jouer, chanter dans le Salon Ovale, spectacle musical inspiré des écrits de Corinna Bille. Elle retrouve la scène, comme une évidence, comme si elle ne l'avait jamais quittée.

Romaine travaille depuis une année à la création de son nouveau spectacle : de nouvelles chansons inédites, dont elle a composé en partie les musiques avec son ami Pascal Rinaldi.

Elle s'entoure d'artistes talentueux : Jocelyne Rudasigwa à la contrebasse, Sandrine Viglino aux claviers et Franco Mento à l'ordinateur. Instruments classiques et électroniques : un pari audacieux où Thierry Romanens, le metteur en scène, Pascal Rinaldi et Patrice Genet, les auteurs, donneront le meilleur d'eux-mêmes pour transcender la scène. Son spectacle « Partout l'amour » a débuté dans le cadre du festival Scènes Valaisannes à Sierre en février 2011 et continuera sa tournée en Suisse romande.

Agauois, voici une mise en bouche pour la suite, n'hésitez pas à aller la voir sur scène.



Groupe scout St-Maurice



Le groupe scout de St-Maurice tient à remercier chaleureusement la population et les autorités agaunoises.

Grâce à leur soutien, nous avons pu, à ce jour, prendre possession de notre bâtiment répondant à nos besoins actuels. L'aménagement extérieur, le lamage ainsi que les finitions vont reprendre dès l'arrivée des beaux jours, après une pause hivernale bien méritée.

Les Scouts saluent en outre les bénévoles, les fourmis et tous les travailleurs et entreprises sans qui ce projet ne pourrait aboutir. Afin de finaliser correctement notre construction, nous sommes toujours à la recherche de fonds.

Notre n° de compte :
Banque Cantonale du Valais
CH27 0076 5001 0019 4630 4
CCP Banque 19-81-6

Nous vous convions d'ores et déjà à l'inauguration de notre nouveau bâtiment, qui aura lieu le **samedi 17 septembre 2011**.

pour le groupe Scout, Marc Lavanchy



La page Environnement

Bienvenue au compost

Au fur et à mesure des années, à la Fraternité Eucharistein, nous avons découvert les bienfaits du compost dans notre activité potagère.

Le compostage nous permet de cultiver nos fruits et légumes de manière rentable et biologique. Un bon compost est un engrais naturel efficace qui ne demande pratiquement pas d'équipement. Il enrichit et stimule l'activité biologique du sol tout en augmentant sa capacité de rétention d'eau et d'aération. Il le rend aussi plus facile à travailler. Il nous permet d'avoir de beaux fruits et légumes bios.

Un autre bienfait du compostage est qu'il nous permet de recycler intelligemment de très nombreux éléments organiques provenant de nos déchets domestiques, habituellement destinés à la poubelle, ce qui a pour effet de diminuer sensiblement le volume de celle-ci.

C'est aussi une belle image de ce que le Bon Dieu fait avec toutes nos misères et nos pauvretés. Peu à peu il les transforme jusqu'à ce qu'elles portent de beaux fruits spirituels...



Marie-Claire Rappaz,
Conseillère municipale



Décharge de verres, place de la Cimenterie

Dialogue de la planète

Le 2 février 2028 la petite Ema rentre de l'école toute en pleurs...

Sa maman inquiète lui demande :

- *Qu'est ce qu'il se passe mon ange ?*

La petite Ema qui pleure tellement...n'arrive pas à lui répondre.

Sa maman la console et essaie de comprendre alors ce qui rend sa fille aussi triste ?!?

Plus tard dans la soirée, Ema se confie enfin :

- *En classe on m'a dit que grand-papa et ses amis ont pollué la planète.*

- *Mais non ma chérie, ce n'est pas possible !*

- *Mais oui maman c'est possible, regarde comment c'est autour de nous.*

La maman réfléchit et lui dit :

- *Tu as certainement raison !?! Leur inconscience leur a fait faire des choses graves que l'on paie aujourd'hui !*

Et la maman se souvient alors de ces photos prises en 2010....

Ema : prénom fictif MAIS vos déchets sont une réalité...



Aux habitants d'Épinassey

Enquête qualitative concernant la liaison Épinassey - St-Maurice



Jean-Didier Roch
Conseiller municipal

Afin de pouvoir mieux répondre à vos besoins en transports publics, nous sollicitons votre aide. Nous vous serions très reconnaissants de nous accorder quelques minutes en répondant aux questions ci-dessous.

Sur la base des réponses obtenues, le Conseil municipal décidera de l'opportunité d'étudier ou non la possibilité d'augmenter la fréquence des transports publics entre St-Maurice et Épinassey.

1. A quelle fréquence utilisez-vous la ligne CarPostal Épinassey - St-Maurice ? (Cocher une seule réponse)

- Tous les jours Un ou deux fois dans la semaine Une fois par mois Jamais

Remarques :

2. A quelle(s) heure(s) prenez-vous le car :

Au départ d'Épinassey ? Au départ de St-Maurice ?

3. Etes-vous satisfait des horaires ? (Cocher une seule réponse)

- Très satisfait Satisfait Pas satisfait

Remarques :

4. Comme utilisateur ou futur utilisateur, si vous pouviez modifier les horaires, à quelle(s) heure(s) souhaiteriez-vous utiliser le car ?

- a) Au départ d'Épinassey ?
- | | | | |
|------------|---------------|-------------|-------------|
| en semaine | :h..... |h..... |h..... |
| samedi | :h..... |h..... |h..... |
| dimanche | :h..... |h..... |h..... |
- b) Au départ de St-Maurice ?
- | | | | |
|------------|---------------|-------------|-------------|
| en semaine | :h..... |h..... |h..... |
| samedi | :h..... |h..... |h..... |
| dimanche | :h..... |h..... |h..... |

5. Dans quels secteurs de St-Maurice souhaiteriez-vous des arrêts supplémentaires ?

- Centre commercial Centre sportif Autres, lesquels

6. Dans quels secteurs d'Épinassey souhaiteriez-vous des arrêts supplémentaires ? (ne spécifier que des endroits où le car peut circuler)

.....

7. D'une manière générale, les transports publics entre St-Maurice et Épinassey sont-ils pour vous ? (Cocher une seule réponse)

- Très importants Importants Pas importants Pas nécessaires

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Nous vous prions de le déposer ou de l'envoyer par courrier à : **Administration communale, CP 89, 1890 St-Maurice.**

Nouveau CO - EPP-A et bâtiments communaux

Le projet fait l'unanimité

Toutes les étapes de conception et de planification franchies, le projet de construction du nouveau cycle d'orientation régional (CO), d'école préprofessionnelle et alternance (EPP-A) et de bâtiments communaux a recueilli l'approbation unanime des autorités législatives communales et cantonales. L'étape de la construction pourra débuter dès ce printemps.



Philippe Dubois
Vice-président
de la Municipalité



Ci-contre – en compagnie de Mme Véronique Maret, Présidente de la commission « Education » du Grand Conseil) – la délégation du District de St-Maurice ayant assisté au vote unanime du Législatif cantonal.

Au Législatif cantonal,

Le 17 mars dernier, le Grand Conseil valaisan a accepté à l'unanimité les deux décrets de subventionnement du nouveau Cycle d'Orientation régional de St-Maurice et de financement de l'Ecole Pré-Professionnelle et Alternance (EPP-A).

La très bonne qualité du projet a été soulignée. Son excellence architecturale, son intégration dans le tissu urbain existant ont également été relevées par les députés du Grand Conseil. Cinq années se sont écoulées entre le début de la conception de ce grand projet et l'aboutissement de toutes les décisions politiques.

... dans les Communes partenaires,

En décembre dernier ce sont le Conseil général de St-Maurice et les Assemblées primaires des communes de Massongex, Vérossaz, Mex, Evionnaz, Vernayaz, Collonges et Dorénav qui ont approuvé le projet. Le délai référendaire de 60 jours, ouvert suite à la décision positive du conseil général de St-Maurice, n'a pas été utilisé par les électrices et électeurs agaunois.

... à l'enquête publique.

La mise à l'enquête publique, arrivée également à son terme au début du mois de mars, n'a pas suscité d'opposition particulière.

Mener à son terme un projet de 43.5 millions de francs, qui regroupe 10 objets différents à construire, partagés entre 3 maîtres de l'ouvrage, représentait un défi hors du commun pour la collectivité communale agaunoise, régionale et cantonale. L'exercice est réussi, ceci grâce à la confiance et à l'appui de tous nos partenaires. La parfaite collaboration de tous les mandataires n'est pas étrangère à ce succès. Nous en sommes heureux et fiers.

Comme cela a été le cas depuis le début de ce projet, nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement de son état d'avancement. Nous sommes convaincus que la phase de construction qui débute caractérise l'unité de notre district, renforcera la vocation de "Ville d'études" de notre cité et assurera une meilleure qualité de vie à tous les futurs usagers de ce nouveau complexe.

Les principales étapes de réalisation

Printemps-été 2011 :

Travaux préparatoires

Adaptation abri PCi du Centre Sportif scolaire, déplacement transformateur électrique, réorganisation du cadastre souterrain (Gaz, eau, égoûts, électricité, chauffage à distance, télédis-SEIC, etc.) Installation salles de classes provisoires.

Été 2011 :

Démolitions

Démolition bâtiments 6 et 7 existants.

Dès septembre-octobre 2011 :

Gros œuvre et second œuvre

Protection chantier, fondations, génie-civil et maçonnerie, techniques et finitions.

Décembre 2013

Fin du chantier

Planification

Service électrique

Un geste en faveur des énergies renouvelables

Damien Revaz
Président de la Municipalité



La Commune de St-Maurice est propriétaire de son réseau basse tension et gère ainsi son propre service électrique. A ce titre, la législation fédérale sur l'énergie lui impose de racheter les énergies renouvelables produites dans sa zone de desserte.

Sont considérées comme renouvelables les énergies issues de sources qui se renouvellent à court terme par elles-mêmes ou dont l'utilisation n'entraîne pas l'épuisement de la source. En plus de l'énergie hydraulique traditionnellement très utilisée en Suisse, le terme «énergies renouvelables» renvoie également à la biomasse, à la géothermie, à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne (voir encadré).

Avec le système fédéral de la rétribution à prix coûtant (RPC), les producteurs obtiennent la possibilité d'injecter à prix coûtant leur électricité issue d'énergies renouvelables dans le réseau public. La rétribution est financée par un supplément prélevé sur les factures d'électricité par chaque distributeur. Il s'agit d'une taxe fédérale pour les énergies renouvelables (0.45 ct/kWh) dont la redistribution est gérée par Swissgrid.

Depuis mai 2008 toutefois, les annonces pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté

ont été si nombreuses que le plafond des coûts prévu pour la RPC a déjà été atteint. Aussi, depuis le 1er février 2009, toutes les nouvelles annonces d'installations de production d'énergie renouvelable sont-elles placées sur liste d'attente.

Un encouragement

Pendant cette attente, qui va de la mise en service de l'installation à la rétribution à prix coûtant par Swissgrid, le courant produit est acheté par le service électrique de St-Maurice. En fixant les conditions de ce rachat, le Conseil municipal a décidé d'encourager les énergies renouvelables de manière significative. C'est ainsi qu'il a mis en place des tarifs particulièrement avantageux destinés à constituer un geste politique fort.

A titre d'exemple, les installations photovoltaïques intégrées dont la puissance est inférieure à 10 kW et qui sont mises en service en 2011 bénéficieront d'une rétribution de 30 ct./kWh,



Calorabois, une réalisation conjointe de la Bourgeoisie et la Municipalité.

ce qui constitue un tarif appréciable. Les conditions de raccordements et les tarifs peuvent être consultés dans la rubrique « téléchargements » du site internet de la Commune.

Une suite logique

Par cette mesure, le Conseil municipal perpétue une tradition d'énergies renouvelables déjà bien ancrée à St-Maurice et dans la région.

Avec le barrage sur le Rhône et la microcentrale de turbinage des eaux du Jorat (énergie hydraulique), la centrale de chauffage à bois Calorabois (biomasse), le projet AGEPP à Lavey (géothermie), l'éolienne de Collonges (énergie éolienne) et des projets privés de production photovoltaïque comme celui des Capucins (énergie solaire), notre Commune connaît sur son territoire ou dans un environnement très proche tous les types d'énergies renouvelables.



L'installation de panneaux solaires photovoltaïques du Foyer franciscain.

Les énergies renouvelables (source : Office fédéral de l'énergie)

Energie hydraulique : La force hydraulique est la source d'énergie renouvelable de Suisse la plus importante et aussi celle pouvant s'appuyer sur la plus longue tradition : environ 60% des besoins en électricité de la Suisse sont couverts par l'énergie hydraulique. La production des petites centrales hydrauliques (<10 MW) représente environ 10% de la production hydraulique totale.

Biomasse : On entend par biomasse tous les matériaux organiques créés directement ou indirectement par photosynthèse, qui n'ont pas été transformés par des processus géologiques (par opposition à la biomasse fossile – pétrole, charbon, gaz naturel). Utilisée à des fins énergétiques, la biomasse ne pourra jamais dégager que la quantité de CO₂ emmagasinée préalablement par photosynthèse à l'aide de l'énergie solaire.

On fait la distinction entre la biomasse ligneuse sèche (bois de forêt par exemple) et la biomasse peu ligneuse humide (fumier par exemple). La biomasse se prête à la production de chaleur, de courant et de carburant.

Géothermie : L'énergie géothermique désigne l'énergie stockée sous forme de chaleur au-dessous de la surface terrestre. Elle a pour origine la désintégration d'éléments radioactifs présents naturellement. A environ 15 m de profondeur déjà, la température du sol est constante toute l'année. La température qui règne à 5000 mètres de profondeur avoisine 200°C.

Cette énergie géothermique est exploitée à l'aide de différentes méthodes. On utilise généralement des sondes géothermiques verticales, des puits d'eau souterraine, des géostructures (fondations sur pieux, parois moulées) et l'eau chaude de tunnels au moyen de pompes à chaleur à des fins de chauffage et, parfois, de refroidissement.

Notre pays est passé maître dans l'exploitation de l'énergie thermique au moyen de sondes thermiques. Aucun autre pays au monde ne dispose d'autant de sondes thermiques par km².

Energie solaire : L'énergie solaire, que l'on trouve à la surface de la terre sous forme de lumière et de chaleur, peut être exploitée au moyen de capteurs solaires thermiques pour produire de la chaleur (eau chaude et chauffage d'appoint), au moyen de concentrateurs pour activer des processus chimiques et produire de l'électricité, et au moyen d'installations photovoltaïques pour générer du courant.

Le photovoltaïque (PV), qui consiste à transformer directement le rayonnement solaire en électricité, est une technologie-clé pour assurer un approvisionnement énergétique durable. L'électricité solaire représente un potentiel considérable, puisque le photovoltaïque pourrait couvrir quelque 20% des besoins actuels d'ici 2050.

Energie éolienne : Les installations éoliennes utilisent l'énergie cinétique des masses d'air qui se déplacent pour faire tourner des hélices. L'énergie mécanique ainsi créée est ensuite transformée en énergie électrique grâce à un générateur.

Principales décisions du Conseil municipal

De novembre 2010 à mi-mars 2011, le Conseil municipal a siégé à 7 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

Autorités communales

Prenant acte de la démission du Conseil général de M. Fabien Lafarge pour des raisons professionnelles, le Conseil municipal a nommé en remplacement M. Thierry Marti (PLR).

Administration communale

Le Conseil municipal a engagé M. Olivier Hähnel en qualité d'agent d'information au service de la Médiathèque.

Le Conseil municipal a proposé aux autorités cantonales de nommer Mme Sandrine Aymon au poste de teneur de cadastre et M.

Denis Richard en qualité de substitut. Cette proposition a été validée par la commission cantonale compétente.

Le Conseil municipal a engagé Mlle Alexia Clerc en qualité d'apprentie employée de commerce et M. Jean-Baptiste Mottiez en qualité de stagiaire MPC.

Afin de pouvoir mieux organiser le travail au sein de l'administration communale, le Conseil municipal a décidé de modifier les horaires d'ouverture des guichets.

Consultations cantonales

Le Conseil municipal a répondu favorablement à la consultation cantonale relative à l'augmentation de la durée des mandats politiques de 4 à 5 ans.

Il a également pris position sur le projet de nouvelle répartition des tâches et de

péréquation financière intercommunale (RPT 2) mis en consultation par le Conseil d'Etat.

Finances

Le Conseil municipal a élaboré le budget 2011 (accepté par le Conseil général en décembre 2010) et défini la planification financière 2011-2014.

Naturalisations

Le Conseil municipal a accepté d'accorder le droit de cité de Saint-Maurice à M. Christian Cortese, à Mme Baya Houari Kechavarz et à Mme Riana Malicho.

Dans le même temps, pour des raisons liées à l'intégration et à la maîtrise du français, le Conseil municipal a refusé 2 autres demandes.



Principales décisions du Conseil municipal (suite)

Autorisations d'exploite

Le Conseil municipal a accordé à M. John Vaudan l'autorisation d'exploiter le café-bar-restaurant La Coccinelle et à M. Henri-Philippe Baud celle d'exploiter la buvette du Centre sportif.

Adjudications

Le Conseil municipal a adjugé les travaux ou commandes suivantes (dès Fr. 3'000.-):

- travaux de décompactage et de sablage des terrains de sport à Terra Sport SA (Fr. 9'531.-);
- remplacement des chéneaux de l'annexe du bâtiment Lavigerie à Coutaz SA (Fr. 23'416.);
- livraison de 3 pompes pour la station des Marais à Häny SA (Fr. 41'394.-);
- conception d'un nouveau site Internet communal à pi-r-carré sàrl (Fr. 15'000.);
- fourniture et installation d'un nouveau central téléphonique à AME SA (Fr. 22'981.);
- travaux de peinture dans le bâtiment du Central à Pascal Magnin (Fr. 6'349.-);
- révision d'une pompe d'une station de relevage à MZ SA (Fr. 4'816.-);
- aménagement d'une paroi dans les locaux du Ministère public à Henri Dirac (Fr. 6'048.-);
- fourniture de bureaux pour les locaux du Ministère public à Anthamatten Meubles SA (Fr. 22'000.-);
- fournitures pour une classe informatique à DG Solutions Sàrl (Fr. 21'384.-);
- livraison de produits phytosanitaires à Landi SA (Fr. 12'824.-);
- démolition d'une corniche du bâtiment de la Tuilerie à EGT SA (Fr. 10'040.-) et pose d'un caisson provisoire à Dubosson & Martenet Sàrl (Fr. 12'984.-);
- fourniture de bureaux pour l'administration communale à Anthamatten Meubles SA (Fr. 11'645.-), travaux de peinture dans l'Hôtel de Ville à Balet Sàrl (Fr. 11'108.-) et rénovation de sols à Bernard Farquet (Fr. 7'540.-);
- signalisation touristique (parkings) à Ellgass SA (Fr. 8'800.-).

Autorisations de construire

Le Conseil municipal a délivré les autorisations de bâtir suivantes :

- le plan de quartier des Iles Sud
- 4 villas

- 1 halle artisanale
- 8 cabanons de jardins ou petites constructions diverses
- 3 modifications de bâtiments existants ou de projets approuvés
- 1 changement d'affectation
- 1 enseigne commerciale
- 1 demande de principe
- 1 terrain d'entraînement pour chiens
- 3 installations de panneaux photovoltaïques ou thermiques

Le Conseil municipal a également préavisé 2 dossiers à l'attention des autorités cantonales compétentes.

Il a finalement infligé une amende de Fr. 2'500.- à un promoteur qui n'avait pas respecté une condition contenue dans l'autorisation de construire qui lui avait été accordée. Il a au surplus délivré un ordre de remise en état des lieux.

Urbanisme

Après avoir cherché les solutions d'économies potentielles, le Conseil municipal a décidé de faire réaliser l'aménagement artistique du giratoire du Mauvoisin pour le prix de Fr. 175'000.-.

Scolarité

Le Conseil municipal a adopté le message au Conseil général pour les différentes décisions à prendre en lien avec la construction du nouveau Cycle d'orientation régional.

Culture

Le Conseil municipal a accordé une subvention de Fr. 5'000.- à l'Opéra du Rhône pour le spectacle de la Traviata présenté au Théâtre du Martolet.

Le Conseil municipal a accepté de soutenir l'Association du 1500ème anniversaire de l'Abbaye de St-Maurice en lui octroyant une subvention de Fr. 20'000.-.

Sous réserve de la présentation du projet définitif, le Conseil municipal a accepté le principe de la vente du dépôt du Glarier pour l'aménagement de deux ateliers d'artistes et d'une galerie.

Sociétés locales

Le Conseil municipal a accepté de donner suite au postulat du groupe PLR approuvé par le Conseil général. Il a ainsi modifié sa directive relative à l'aide apportée aux sociétés locales pour porter la subvention pour

les jeunes membres de Fr. 10.- à Fr. 20.-.

Sports

Le Conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2012 un crédit de Fr. 80'000.- pour subventionner la réfection des courts par le Tennis-Club. Dans le même temps, il a accepté de cautionner l'emprunt qui devra être contracté par la société pour financer une partie du solde des travaux.

Tourisme

D'entente avec la Société de développement, le Conseil municipal a accepté les objectifs généraux et le cahier des charges de l'Office du tourisme.

Affaires sociales

En prévision de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la tutelle, le Conseil municipal a accepté la convention instituant une chambre pupillaire pour le district de St-Maurice.

Police

Le Conseil municipal a accepté le principe d'une police intercommunale du district de St-Maurice et donné son accord au projet présenté par le groupe de travail constitué à cet effet.

Suite à des déprédations causées dans les WC du parking souterrain, le Conseil municipal a décidé de porter plainte à l'encontre des auteurs identifiés grâce au système de vidéosurveillance.

Service du feu

Le Conseil municipal a nommé le caporal Joël Rimet au grade d'officier 1 et le lieutenant Matthieu Richard au grade de premier lieutenant.

Transports

Le Conseil municipal a décidé de l'adhésion de la Commune de St-Maurice à l'association "Sauvons le Tonkin".

Services industriels

Le Conseil municipal a accepté le nouveau contrat conclu avec le fontainier communal, l'entreprise Coutaz SA.

Le Conseil municipal a accepté les conditions de raccordement des producteurs d'énergie électrique indépendants et adopté des tarifs destinés à encourager les producteurs d'énergie renouvelable.